

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 FÉVRIER 2016**

- **Présents** : Bernard Reuter, Myriam Keller, Alain Bouchot, Marie-France Borda, Pierre Brochet, Catherine Desbuissons, Patrick Deslandes, Agnès Druguet, Faure Thierry, Christine L'Herbette, Ariane Jambon-Scheffer, Philippe Leroy, Thierry Faure.

- **Absents** : Luc Jacquemoud et Jean-Marc Rey, ce dernier a donné pouvoir de vote à Mr Reuter

-M. Deslandes est désigné **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Il est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la présente séance :

- 0 Approbation du compte-rendu de la séance du 08/01/2016
- 1 Candidature SCOT- 2 Taux d'imposition 2016 - 3 Mise à jour schéma directeur eau et assainissement- 4 Curage lagunage- 5 Devis- 6 Courriers- 7 Urbanisme- 8 Questions diverses

Point 1 : Candidature SCOT

A la suite du décès de M. Thoumine, il est fait appel à candidature afin de pourvoir à son remplacement au sein du SCOT.

M. Leroy a fait acte de candidature par courrier auprès de M. le Maire. Il confirme ce soir son intention.

M. le Maire informe le Conseil des candidatures de M. Goyard de Belley et de M. Viennaz de Saint-Germain-les-Paroisses.

Le Conseil entérine à l'unanimité la candidature de M. Leroy.

La désignation par élection se fera le 10 février 2016 à Chazey-Bons.

Point 2 : Taux d'imposition 2016

M. le Maire rappelle les taux actuels, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,64 % ;
- Foncier bâti : 9,80 % ;
- Foncier non bâti : 41,64 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2016 les mêmes taux.

Point 3 : Mise à jour du schéma directeur eau et assainissement

Aucun devis n'étant à ce jour parvenu en Mairie, la délibération est reportée.

Point 4 : Curage du lagunage

Il y a urgence à procéder au curage du lagunage de la Commune situé en bordure de la route d'Aignoz.

Après consultation, la Chambre d'agriculture de l'Ain a chiffré le coût de l'étude à 10 000 € et les travaux à une somme située entre 25 000 et 40 000 €.

La SATESE a estimé le volume de boues à extraire autour de 2 000 m³ (cela paraît beaucoup et demande à être vérifié).

Le premier point à régler avant toute chose est de trouver un lieu d'épandage. La Chambre se charge de sa recherche.

Les travaux ne pourront être exécutés que pendant la période sèche.

Point 5 : Devis

Néant.

Point 6 : Courriers

Courrier reçu du bureau de la CCBS, signé de M. Berger, vice-président concernant notre demande d'utiliser la salle de classe libre de l'école (qui a dernièrement servi de bureau de vote) pour y tenir les Conseils municipaux et les cérémonies telles que mariages ou baptêmes républicains ; refus sans motivation de la part dudit bureau.

Le Conseil, unanime, demande les raisons de ce refus. Il est seulement noté dans le courrier : « *Il est prévu que vous récupérez les écoles au 1^{er} janvier 2017, vous déciderez à ce moment-là.* »

Point 7 : Urbanisme

***Déclaration d'intention d'aliéner**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie par l'office notarial de Belley, concernant la parcelle cadastrée section C N. 202 Grande Rue, à l'unanimité, le Conseil ne voit aucune raison d'empêcher cette aliénation.

***Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux DAACT**

-Mr Brunet Daniel concernant les parcelles F871 et 872 jardin d'hiver

***Certificat d'urbanisme informatif**

-Mr Daligan Christian, parcelle section G 376 rue de la velle Ardosset, CU délivré le 03/02/2016

-SCP Bigot, Faure, Renoux, parcelle section C 202, demande transmise au service ADS pour instruction

***Déclaration préalable**

-Mr et Mme Gros Pierre, parcelles section C 736, création local technique piscine, dossier en cours d'instruction

-Mr Billerault Patrick, parcelles section D 330,331,1197 et 1198, extension d'habitation, dossier en cours d'instruction

-Mr Pizzirusso Patrick, parcelles E 1025 et 1027, création d'un abri couvert non clos, dossier en cours d'instruction

***Permis de construire**

- Mme Requena Valérie, parcelle section C 139, réhabilitation bâtiment et ouverture cabinet libéral et chambres d'hôtes, dossier en cours d'instruction

Point 8 : Questions diverses

M. Leroy signale au Conseil que Mme Druguet se rend régulièrement aux séances du Syndicat du Seran alors qu'elle n'est ni titulaire, ni suppléante au nom de la Commune ce qui la prive du droit de s'exprimer et de voter au sein du syndicat.

Il conviendrait de faire le nécessaire légal pour que le titulaire actuel qui ne s'est jamais rendu à aucune séance depuis sa désignation se voit retirer sa délégation afin que Mme Druguet soit désignée en ses lieu et place.

Le Conseil unanime mandate M. le Maire pour qu'il règle au mieux ce problème.

Mme Borda demande où en est la perspective de regroupement des communes. Elle propose que les Conseillers se réunissent pour réfléchir sur le sujet.

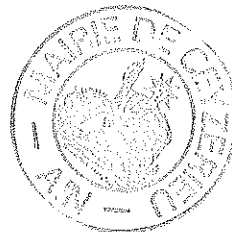
M. le Maire rappelle sommairement ce que dit la loi sur ce sujet.

M. Leroy croit bon d'insister sur la nécessité d'anticiper les décisions administratives qui ne manqueront pas d'être prises par les services de l'Etat si nous ne faisons pas de propositions nous-mêmes.

M. Deslandes donne communication au Conseil d'un article paru dans Le Progrès du 24 janvier dernier concernant l'obligation faite, sans vraiment une sérieuse concertation, par le SICTOM du Haut-Jura (équivalent de notre SIVOM) des Points d'Apport Volontaires (PAV) sous forme de « *molocks* ». Il se trouve que le même problème se pose dans le département du Jura où circule une pétition dans laquelle est rappelé que « *Selon le code des collectivités territoriales, les ordures ménagères doivent être collectées au moins une fois par semaine et ce dans chaque zone agglomérée (ville, village) groupant plus de 500 habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou plusieurs communes* ».

Un rendez-vous sera demandé à Madame la Sous-préfet pour évoquer la légalité de la décision du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare le Conseil terminé à 22 heures



B. Reuter